

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du vingt-six mai deux mil vingt-cinq, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le vingt-six mai deux mil vingt-cinq.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie-Gaëtane DANION, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Audrey DEMAÏN, Philippe MATTON, Éric LAURENT.

Absents : Jean-Marie PERILLIAT donne pouvoir à Fernand CLAISSE, Séverine FLAMENT donne pouvoir à Albertina MEIRE, Margaux LANGLANT donne pouvoir à Guillaume CARDON, Frédéric BERNABLE donne pouvoir à Pascale DEFFRENNES, Laëtitia RENSKI donne pouvoir à Éric LAURENT, Lucile TYRAN donne pouvoir à Philippe MATTON, Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Absent non excusé : --

Soit : 16 présents et 7 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2025-06-05/04 Modification du tableau des effectifs : mise à jour au 1^{er} juillet 2025

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

La dernière délibération du tableau des effectifs de la collectivité a été entérinée lors du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des emplois est modifié comme suit à compter du 1^{er} juillet 2025 :

EMPLOIS PERMANENTS	EMPLOIS CONTRACTUELS
--------------------	----------------------

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nouvel effectif budgétaire	Pourvus	(saisonnier ou accroissement)
	Administratif de direction	Emplois Fonctionnels (pour information) - DGS	1	1	
Administrative	Attaché	Attaché	1	0	
		Attaché Principal (détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services)	1	1	
	Rédacteur	Rédacteur	2	0	
		Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
		Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	5	4	
		Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2	0	
		Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	2	0	
Sportive	Opérateur des APS	Opérateur des APS Qualifié	1	0	
Animation	Animateur	Animateur	1	0	
		Animateur Principal de 2 ^{ème} Classe	1	1	
	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	
		Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
		Adjoint d'Animation	5	3	
Culturelle	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	16	15	
		Adjoint Technique à 24 h 30	0	0	
		Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	3	1	
	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	2	2	
		Agent de Maîtrise Principal	1	0	
	Technicien	Technicien	1	0	
		Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
		Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
Administrative		PEC - Contrat aidé	1	0	
Technique	30 heures	PEC - Contrat aidé	3	0	
Technique	35 heures	PEC - Contrat aidé	1	0	

Administrative ou Technique	Adjoint Administratif ou Adjoint Technique	Temps complet			3
Administrative ou Technique	Adjoint Administratif ou Adjoint Technique	Temps non complet			6
			57	28	9

Information :

- Ajout d'un poste d'adjoint administratif pour anticiper le prochain recrutement tous les postes existants étant pourvus depuis la dernière stagiairisation de mars 2025 ;
- Suppression d'un poste de rédacteur pourvu à la suite du départ en retraite d'une agente ;
- Nomination d'un agent au grade d'animateur principal de deuxième classe au 1^{er} février 2025 libère un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe ;
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation pourvu à la suite du départ en retraite d'une agente ;
- Stagiairisation de 3 adjoints techniques après la dernière mise à jour du tableau ;
- Passage d'un agent au grade d'agent de maîtrise libérant un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe ;

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir acter le présent tableau des effectifs.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, actent la présente actualisation du tableau des effectifs qui entre en vigueur au 1^{er} juillet 2025.

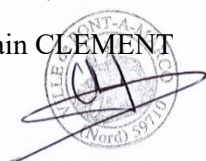
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 06/06/2025,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

